



Bureau du 21 janvier 2009

Proposition de motion du Bureau de la Fédération relative à la situation du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France réuni le 21 janvier 2009, constatant les difficultés rencontrées par le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse actuellement engagé dans un processus de révision de charte rendu particulièrement complexe en raison de l'extension considérable du périmètre d'étude fixé par la Région en juin 2007, augmentée de 14 nouvelles communes par décision du Conseil régional du 20 novembre 2008, demande à ce que ces décisions qui compromettent le processus en cours, soient réexaminées.

Il demande au Conseil régional d'Ile de France d'examiner à cette fin avec bienveillance le recours gracieux déposé par le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.

Le Bureau fait valoir le calendrier très tendu de cette révision malgré la prolongation du classement de 2 ans jusqu'au 19 janvier 2011 et le risque juridique encouru par le Parc en cas de dépassement de l'échéance pouvant conduire à un déclassement du territoire.

Il préconise que ces nouvelles communes, qui n'ont pas été étudiées dans le cadre du diagnostic préparatoire de la révision et n'ont pas été associées au processus participatif mis en œuvre pour élaborer la nouvelle charte, puissent développer un partenariat privilégié avec le Parc en attendant d'envisager leur éventuelle adhésion au Parc lors de la prochaine révision.

Afin de finaliser la révision de la charte du Parc dans les meilleures conditions et dans les délais impartis, le Bureau de la Fédération sollicite de l'Etat l'organisation d'une réunion de concertation avec le Conseil régional et les différents partenaires impliqués.